



## 100% Santé : quel impact financier pour les complémentaires santé ?

La réforme du 100% Santé (ex-reste à charge zéro) entrera en vigueur de manière progressive sur le dentaire, l'optique et l'audioprothèse. Sur un plan financier, elle ne sera pas neutre d'effet pour les organismes complémentaires santé.

La mise en place de la réforme du « 100% Santé », progressive sur les trois prochaines années, pourrait poser un véritable casse-tête pour le monde de l'assurance complémentaire santé. Si son bien-fondé n'est pas contesté, son potentiel impact financier questionne. Le réseau de soins **Carte Blanche** Partenaires propose un premier chiffrage de cette réforme, poste de soins par poste de soins.

Optique : +70 millions d'euros en 2020

Première étape : l'optique. Le « 100% Santé » prévoit dès 2020 de baisser le plafond de remboursement des montures de 150 à 100 euros dans le cadre des contrats de complémentaires santé responsables. De même, la base de remboursement de la Sécurité sociale évoluera : en hausse sur la classe A 100% Santé (de 4 à 18%), elle sera quasi-nulle autrement (0% sur les montures, 5 centimes par verre).

**CarteBlanche** Partenaires estime toutefois que le panier de la classe A ne représentera que 10% des ventes d'équipements optiques en 2020, comparativement au désengagement quasi-total sur le panier libre. L'impact financier estimé pour 2020 pour les complémentaires est donc de 70 millions d'euros ( détail ici ) : le réseau avait également, début juillet, exprimé des craintes sur l'emploi concernant la filière optique française.

Dentaire : +266 millions d'euros d'ici 2023

Deuxième étape : le dentaire. La réforme distingue là aussi un panier « 100% Santé », avec un reste à charge nul sur les couronnes et bridges en 2020, pour les autres prothèses du panier en 2021, d'un panier à tarifs maîtrisés (plafonnement de certaines prothèses dès 2019). En contrepartie, la convention dentaire revalorise un certain nombre de soins bucco-dentaires, notamment conservateurs.

Sur cette base, **CarteBlanche** Partenaires estime à 156 millions d'euros la hausse du remboursement des complémentaires concernant les prothèses fixes céramo-métalliques (les « dents visibles ») et de 110 millions d'euros sur les soins bucco-dentaires (notamment conservateurs) au titre de la hausse du ticket modérateur ( détail ici ).

Audioprothèse : +647 millions d'euros en 2021

Troisième et dernier point : les prothèses auditives. De manière plus marquée que pour le dentaire et l'optique, la réforme du 100% Santé cherche à faire baisser le taux de non-équipement, estimé aujourd'hui à 65%. La direction de la Sécurité sociale (DSS) espère faire baisser ce taux à 50%.

Avec un panier « 100% Santé » pouvant représenter jusqu'à 30% des ventes d'équipements en 2021, sans omettre un effet d'aubaine dû aux aides auditives devenues obsolètes avec la nouvelle nomenclature, **CarteBlanche** Partenaires estime l'impact financier de cette réforme de 647 millions d'euros pour les complémentaires santé (